

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 AVRIL 2022**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le quatorze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

**OBJET**

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**CONVENTION AVEC LA SOCIETE  
« LES JARDINS DE PROTERAM »  
POUR LA PRISE EN CHARGE DE  
LA CONTRIBUTION POUR  
EXTENSION DE RESEAU  
ELECTRIQUE**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN H. LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET G. MONTAY S. GLINEUR JC. REZIGA L. PHILIPPE

Etaient excusés : V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY B. LE MAIGNENT S. SPOTO C. GRAND

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/04/2022

Procurations respectives à : C. COLLET C. RIFF D. RAMEZ C. COLLET B. MERESSE P. BAUDRIN P. BAUDRIN G. MONTAY S. GLINEUR

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2022

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention afin de permettre à la société « Les Jardins de Protéram » de prendre en charge l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à la réalisation du projet de construction de la résidence La Médiévale.

La commune fera l'avance des frais et sera remboursée par la société « Les Jardins de Protéram ».

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 15 avril 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

